



ESPELUCHE le 03 juin 2025

**ARRETE REGLEMENTANT
PROVISOIREMENT LA CIRCULATION
POUR BROCCAFÉ**

Arrêté n° A2025/05/47

Dossier suivi par : Marie-Pierre PIALLAT

Le Maire de la commune d'ESPELUCHE (Drôme),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par l'association BROCCAFÉ le 23 mai 2025 ;

Considérant qu'en raison du déroulement de soirées organisées par l'association BROCCAFÉ, il y a lieu de restreindre la circulation les 5 et 7 juin 2025

ARRETE :

Article 1er

La circulation sur le boulevard du Levant (du numéro 1 au numéro 9) sera interdite le **jeudi 5 juin pour la soirée « Le comptoir des entrepreneurs d'Espeluche »** et le **samedi 7 juin 2025 pour une soirée musicale** de 15 heures à 23 heures.

Article 2

Cet arrêté proroge l'arrêté n° A2025/05/45 du 27 mai 2025.

Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'association.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours.

Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7

Madame le Maire de la commune d'ESPELUCHE, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de MONTELMAR, les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Marie-Pierre PIALLAT



PJ :

Référence interne au service : 47 Broccafé 05&07 juin 2025 V2

Mairie - 1 bis rue Raymond Grosset 26780 ESPELUCHE – Téléphone 04 75 46 60 36

Site Internet : www.espeluche.fr

Mél : mairie@espeluche.fr